



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune de GUEURES

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	<b>2006-133</b>	du	<b>02 janvier 2006</b>	
--	----	-----------------	----	------------------------	--

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------

Prescrit	date	aléa	
<b>BV Saône-Vienne</b>	<b>23 mai 2001</b> <b>12 septembre 2011</b>	Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)	

Les documents de référence sont :	
<b>Cartographie des aléas du PPRn BV Saône-Vienne, prescrit en 2001</b>	<b>Consultable sur internet</b>
	<b>Consultable en mairie</b>

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

	date	aléas	
Les documents de référence sont :			

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

#### 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

**20 juillet 1983    23 juin 1993    20 août 1993    11 janvier 1994    06 février 1995    14 juin 2000**

#### 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--------	--------	--------	--------	--------	-------------------------------------

pièces jointes

#### 8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

<b>Cartographie des aléas du PPRn BV Saône-Vienne, prescrit en 2001</b>	
---	--


**9. Description des phénomènes d'inondation**

**Située au confluent de la Vienne et de la Saône, la commune de Gueures est concernée par des risques d'inondation liés au débordement des rivières, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales provenant des plateaux environnants.**